



Municipalité
de
Vucherens

Vucherens, le 16 décembre 2021

Taxes 2022

Chaque année, dans le cadre de l'établissement du budget communal de l'année suivante, la Municipalité passe en revue les montants des taxes communales et fait les ajustements nécessaires notamment pour avoir un équilibrage des comptes (obligation légale). Ci-dessous un récapitulatif des principales taxes communales qui restent inchangées par rapport à 2021:

	2021	2022
Distribution de l'eau		
Consommation par m ³	CHF 2.50	CHF 2.50
Abonnement par unité locative	CHF 30.00	CHF 30.00
Evacuation et épuration des eaux		
Entretien du réseau d'épuration (EU) par personne majeure	CHF 130.00	CHF 130.00
Entretien du réseau d'eaux claires (EC) par personne majeure	CHF 40.00	CHF 40.00
Gestion des déchets		
Forfait par personne majeure	CHF 80.00	CHF 80.00
Forfait par entreprise	CHF 150.00	CHF 150.00

Pour plus d'informations et de détails sur les taxes 2022 :

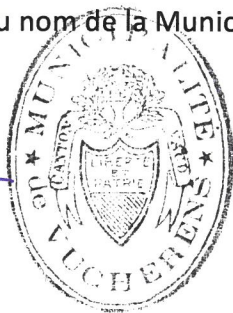
www.vucherens.ch/reglement

Les décisions de la Municipalité relatives à la taxation peuvent faire l'objet d'un recours auprès de la commission communale de recours dans les 30 jours dès la notification de la décision attaquée.

Au nom de la Municipalité

Etienne Cherpillod

Syndic



Noémie Steiger

Secrétaire